

tions, nous avons écrit à tous les entrepreneurs et commerçants canadiens que nous pensions susceptibles de s'y intéresser, et nous avons reçu une offre de \$500 pour chacune des six maries-salopes que nous avions. C'est là la seule offre que nous avons reçue pour cet outillage dont la vente a subséquemment rapporté \$2,250,000. Lors de la vente, nous avons reçu de la General Dredging Contractors Limited \$2,000 l'unité pour trois maries-salopes et \$3,000 l'unité pour les trois autres. Si quelqu'un prétend que nous eussions fait mieux d'annoncer la vente de cet outillage pièce par pièce, je lui rappellerai ce qui nous est arrivé quand nous avons essayé de vendre l'outillage du port de Montréal. Je pense que cela établit assez bien qu'une vente de ce genre n'était pas possible.

Le très hon. M. BENNETT: Quelle était l'évaluation totale de tout cela?

L'hon. M. HOWE: La Canadian Appraisal Company Limited a évalué ces biens, le 5 mai 1937, à \$2,249,931.97. De ce montant, il faut déduire \$40,000, valeur d'un chaland-grue de Montréal qui a été retiré de la vente.

Le très hon. M. BENNETT: Sur quoi s'est-on basé pour faire cette évaluation? A-t-on calculé le coût en déduisant la dépréciation?

L'hon. M. HOWE: Oui. Pour l'unité qui était en réalité de la ferraille, on l'a évaluée au prix courant de la ferraille, prix qui était alors plus élevé qu'il ne l'avait été depuis plusieurs années. Le prix de vente a été de \$1,704,544, soit 79 p. 100 du chiffre de l'évaluation.

M. LANDERYOU: Quel a été le coût original?

L'hon. M. HOWE: Ces choses remontent au commencement du siècle, mais je pourrai faire connaître le coût à l'honorable député s'il le désire. La drague n° 3, construite en 1900, a coûté \$94,000; la drague n° 4, construite en 1900, a coûté \$94,000, et la drague n° 5, construite en 1927, a coûté \$388,000.

M. PELLETIER: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de donner ces renseignements, car ils se trouvent dans un document qui a été déposé à la Chambre.

L'hon. M. HOWE: Tous les détails se trouvent dans un document qui a été déposé.

M. PELLETIER: Le ministre a dit que la raison qui a porté le ministère à décider en 1929 de faire exécuter ce travail à forfait était qu'il importait d'épargner du temps et d'activer le dragage du Saint-Laurent. Je veux cependant lui faire remarquer que j'ai

[L'hon. M. Howe.]

obtenu de son bureau même des renseignements qui me permettent de dire que, durant la période où le dragage se faisait à forfait, sa propre flotte était inoccupée dans les chantiers de Sorel. Le ministre a dit, en parlant des chantiers de Sorel, qu'on ne pouvait y faire que des travaux de réparation. Je prétends que c'est inexact. Les chantiers de Sorel ont été outillés pour toutes sortes de travaux, pour la construction de toutes sortes de navires et même pour la fabrication de chaudières de navires. C'est donner une fausse impression de la valeur réelle des chantiers de Sorel que de dire qu'ils n'étaient outillés que pour des travaux de réparation.

J'en arrive maintenant à l'évaluation de la flotte de dragage qu'on a vendue à la General Dredging Contractors Limited. Le ministre semble content d'avoir pu obtenir un tel prix. Il calcule que ce fut une bonne vente. Cependant, s'il veut bien considérer la véritable évaluation de ces dragues, il reconnaîtra, je le crois, que cet outillage a été pratiquement donné. Le ministre a parlé de certaines maries-salopes en acier. Je sais bien que, s'il avait essayé de les vendre comme des navires utiles, il n'aurait pu obtenir un prix très élevé. Tout le monde sait qu'il existe dans notre pays un monopole de dragage entre les mains des personnes dont il a parlé. Nulle autre personne n'était en mesure d'acheter une partie quelconque de cet outillage susceptible de servir. Je me permets de demander au ministre s'il est certain que son ministère communique toujours des chiffres exacts à l'auditeur général?

L'hon. M. HOWE: Monsieur le président, je demande que ces paroles soient retirées.

Le très hon. M. BENNETT: Oh! non. J'ai entendu dire au ministre de pires choses sur le compte d'honnêtes gens.

L'hon. M. HOWE: L'honorable membre m'a demandé si mon département fournit des chiffres exacts à l'auditeur général.

M. PELLETIER: Parfaitement, et je réitère la question.

Le très hon. M. BENNETT: La question est légitime.

L'hon. M. DUNNING: A mon sens, elle ne l'est pas.

Le très hon. M. BENNETT: En quoi pêche-t-elle?

L'hon. M. DUNNING: Aucun ministère ne communique des chiffres à l'auditeur général. L'auditeur général a accès aux livres et aux archives de tous les départements, mais on ne lui communique pas de chiffres.